

Centre sportif régional de Couvet

Centrale solaire participative



Emplacement de la future centrale photovoltaïque.

Après un été 2019 à nouveau caniculaire, la question climatique est à juste titre devenue une des préoccupations essentielles des citoyens et des autorités de notre pays. Mais que faire ?

Sachant que la production et la consommation d'énergie sont les principales sources des gaz à effet de serre, c'est dans ce secteur que les changements doivent se faire, en combinant des mesures d'économie et la transition aux énergies renouvelables. L'énergie photovoltaïque, avec un potentiel de 50 gigawatt (GW) rien que sur les bâtiments existants de la Suisse, deviendra donc de toute vraisemblance l'une de nos sources principales d'énergie. Actuellement seuls 2 GW sont installés, donc beaucoup reste à faire !

De son côté, la commune de Val-de-Travers n'est pas restée inactive et chaque fois que l'opportunité lui en est donnée, toutes les actions possibles ont été mises en œuvre. Citons par exemple nos deux réseaux de chauffage à distance (CAD) à Couvet et aux Bayards, une extension pour chacun de ces réseaux est actuellement en réflexion.

Des installations photovoltaïques ont été intégrées aux travaux lors de chaque rénovation de bâtiments communaux, citons le collège de Longereuse et le bâtiment qui abrite le CAD de Couvet. Un projet est en cours pour rénover et augmenter la production de nos deux usines qui turbinent les eaux de l'Areuse, une augmentation de production de près de 30% est attendue et pourrait atteindre 18 GW. Dans le domaine de l'électricité, citons aussi le projet éolien de la Montagne de Buttes qui vient de franchir une étape légale avec la levée des oppositions et dont la production attendue est de 100 GW. Et citons encore l'activité de la Société Agribioval qui méthanise la biomasse et produit de l'électricité et de la chaleur, notamment avec les déchets verts de notre commune.

Motivées par ce constat, la Commune de Val-de-Travers et la coopé-

ratrice solaire Neuchâtel Coopsol se sont penchées sur l'excellent potentiel que présente l'énorme surface de la toiture du Centre sportif régional à Couvet. Rapidement, ils sont arrivés à la conclusion que toutes les conditions étaient réunies pour y implanter une centrale solaire conséquente. La toiture étant en excellent état, bien ensoleillée et sans obstacle quelconque. Sur une surface de 2300 m², 1500 panneaux photovoltaïques pourront être installés, générant une puissance totale de 450 kilowatt. La production annuelle électrique correspondra donc à la consommation de 150 ménages/villas. Et, de surcroît, en alimentant directement les installations techniques du Centre sportif, l'installation contribuera à réduire de façon significative les frais d'exploitation du bâtiment.

Comment cette centrale sera-t-elle financée ? À l'image des deux installations que la coopérative solaire Neuchâtel Coopsol a déjà réalisées à Neuchâtel en 2017 et à Corcelles en 2018, toute personne ou entreprise intéressée, du Val-de-Travers ou d'ailleurs, peut participer en devenant membre de la coopérative Coopsol et en achetant une ou plusieurs parts de Fr. 500.-. Ainsi, l'investissement nécessaire de Fr. 450'000.- sera

constitué de 900 parts de Fr. 500.-. L'installation appartiendra ainsi à l'ensemble des membres de la coopérative. Un vrai projet participatif à la portée de tous ! Autant de possibilités pour tout un chacun de s'investir activement dans la transition énergétique. La commune de Val-de-Travers soutient activement le projet et encourage ses habitants à participer à cette réalisation emblématique pour une politique énergétique active et volontariste.

L'achat des parts de Coopsol ne se fait d'ailleurs pas à pertes pour les acheteurs puisque le planning financier laisse prévoir un remboursement complet des fonds investis sur une période de 20 ans ainsi que le paiement d'un intérêt. C'est l'assemblée générale de la coopérative qui fixera les remboursements et intérêts, en fonction de la marche des affaires.

La coopérative Coopsol et la commune appellent donc toutes les personnes intéressées à souscrire à des parts dans le but de réunir la somme nécessaire. La souscription se fait en toute simplicité sur le site www.coopsol.ch/souscription, ou par bulletin de souscription disponible au bureau de la police des habitants à Fleurier ou au Centre sportif régional.